

Réunion du 2 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2013/891 - Construction de logements sociaux - 1323
Appel à projets 2012 "Résidences seniors 67" - Labellisation
des projets prélabellisés**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'appel à projets 2012 "Résidences seniors 67" :

- de labelliser le projet porté par la communauté de communes du Hattgau pour la création d'une résidence seniors à BETSCHDORF, avec une réservation de subvention départementale de 84 000 € (39 000 € au titre des crédits délégués de l'Etat et 45 000 € au titre des crédits volontaristes du Département)
- de labelliser, sous réserve de fournir des éléments complémentaires avant le 1er juin 2014, les projets de résidence seniors portés par les communes de MUTTERSHOLTZ, OBERHOFFEN-SUR-MODER et WEYERSHEIM, avec une réservation de subvention départementale maximale respectivement à hauteur de 280 000 €, 132 000 € et 350 000 €.

Elle précise par ailleurs que les éléments à indiquer par les porteurs de projet d'ici le 1er juin 2014 sont les suivants :

1. concernant le montage immobilier et le fonctionnement de la résidence :
 - les modalités de mise à disposition du terrain au bailleur
 - le choix du porteur de projet (bailleur)
 - les modalités de gestion locative de la résidence
 - l'équilibre financier de l'opération (dont la part de logements aidés financés en prêt locatif aidé d'intégration [PLA-I] et en prêt locatif à usage social [PLUS])
 - au vu du bilan, le coût de sortie pour le locataire
2. eu égard aux exigences du projet social :
 - les conclusions de l'étude de besoins
 - les modalités de gestion des services au sein de la résidence et celles concernant le local commun éventuel

- la formalisation des liens avec les partenaires
- les modalités de partenariat avec l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- les modalités de partenariat avec le réseau médico-social.

Faute de transmission de ces éléments dans les délais impartis, la commission permanente décide que le dossier concerné perdra sa labellisation et la réservation de subvention départementale correspondante.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131202-82721-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 06/12/13